





Le gouvernement a lancé une offensive sans précédent contre le Service Public, contre le statut général des fonctionnaires et contre les fonctionnaires eux-mêmes.

Les annonces du Premier Ministre, à l'issue du premier Comité Interministériel de la transformation publique le 1er février dernier, préparent des décisions douloureuses qui ne seront pas sans conséquences sur les conditions de vie et de travail des agents, déjà mises à mal par les incessantes réformes et restructurations qu'ils subissent depuis des années. À Bercy c'est déjà le grand « chambardement» permanent et on veut en «rajouter une couche» :

- en amplifiant la rémunération au mérite ;
- en recourant aux contractuels en lieu et place d'emplois de titulaires ;
- en organisant la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départs présentés comme «volontaires» ;
- en s'attaquant au dialogue social en faisant disparaître les CHSCT, sur le modèle de la Loi travail.

Toutes ces annonces anxiogènes avant même leurs mises en œuvre contribuent déjà à l'accentuation de la dégradation des conditions de travail des agents, sans compter les conclusions et les propositions du Comité CAP 22 qui devraient intervenir en avril mais dont nous connaissons déjà la feuille de route :

- suppressions de plus de 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'État ;
- économies de 4 milliards d'euros de dépenses publiques,
- abandon de missions en les déléguant ou les transférant au privé.

L'avenir du réseau des CHSCT est clairement posé dans le document d'orientation pour la concertation intitulé «Refonder le contrat social avec les agents publics». Ce qui est ainsi menacé c'est l'avenir même de la politique Santé, Sécurité et Conditions de Travail à laquelle nous sommes particulièrement attachés. Dans ce cadre, les CHSCT et les groupes de travail dédiés ont fait leurs preuves.

Pour les organisations syndicales Solidaires, CGT et FO, les orientations projetées, et en particulier la suppression des CHSCT, sont tout simplement I-NAC- CEP-TABLES!

Nous tenons à réaffirmer solennellement à ce CHSCT notre attachement à la politique ministérielle et DGFIP Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Elle doit être pérennisée et améliorée et dotée des moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir ses missions dans l'intérêt des agents.

Cela passe par une augmentation des moyens budgétaires mais également par une amélioration quantitative et qualitative des réseaux de tous les acteurs de prévention, sur lesquels pèse désormais une épée de Damoclès.

Pour finir, les organisations syndicales représentées à ce CHSCT s'interrogent sur l'existence et le fonctionnement de nos instances départementales à compter de 2019, compte tenu de l'ordre du jour du comité technique ministériel du 5 avril prochain, chargé d'arrêter la cartographie et la composition des instances en vue des prochaines élections professionnelles.